



### # INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

En ouverture du Conseil d'administration, la Présidente est revenue, dans ses informations, sur les **chantiers de remise en état des différents bâtiments ayant subi des dégradations** ces dernières semaines. Les travaux du bâtiment Accueil sont en cours d'achèvement, ce qui permettra d'y recevoir les importantes manifestations scientifiques qui y sont programmées. L'ensemble des salles du bâtiment seront accessibles pour la rentrée de septembre. Au bâtiment du Gai Savoir, des aménagements provisoires ont été opérés afin de permettre à la fois une reprise du travail en présentiel et la poursuite des travaux. Les locaux administratifs ont d'ores et déjà été remis en état et nos collègues ont repris possession de leurs bureaux. L'objectif est une réouverture complète du bâtiment au moment des inscriptions pédagogiques des étudiant·es.

**L'ensemble des travaux et les coûts afférents sont estimés à 1,1 million d'euros.** Faisant suite à sa demande, la Présidente a été reçue par le cabinet de la Ministre sur la question du financement de ces travaux. Le dialogue se prolongera dans les prochaines semaines, compte tenu des discussions en cours avec les compagnies d'assurance.

En ce qui concerne la **BUC**, la Présidente a fait un point de situation et rappelé la volonté d'une réouverture dans les meilleurs délais, soumise au plus grand respect des conditions de sécurité. Elle a indiqué qu'une Formation spécialisée du CSA devait avoir lieu le lendemain, mercredi 21 juin.

Concernant **l'Université de Toulouse (UT)**, la Présidente a évoqué plusieurs points d'actualité. Elle a rappelé tout d'abord qu'une conférence de l'emploi scientifique s'est tenue avec des représentant·es de l'ensemble des établissements de l'UT. Cette conférence a permis un échange d'informations sur la manière dont chaque établissement organise sa campagne d'emploi. Elle sera suivie d'une lettre d'orientation (en cours de rédaction), qui n'a pas vocation à être prescriptive, mais qui invite les établissements à faire connaître leurs stratégies respectives. De la même manière, une lettre d'orientation budgétaire est en cours d'élaboration. La Présidente a par ailleurs indiqué que l'équipe de gouvernance de l'UT était en cours de stabilisation, et serait présentée prochainement dans les instances.

### # CO-ACCREDITATION DU DOCTORAT PAR L'UT

La VP Recherche, Nathalie Dessens, et la directrice de l'École des Docteurs de l'Université de Toulouse (et animatrice des groupes de travail sur la question), Catherine Colin, sont venues présenter au CA la co-accréditation du doctorat entre les établissements et l'UT. Cette co-accréditation est considérée comme un **premier jalon pour faire reconnaître l'UT comme Grande Université de Recherche (GUR)**. La mise en place d'un cadre commun, tout en permettant de conserver les spécificités disciplinaires, a guidé les réflexions des groupes de travail. L'objectif est de pouvoir dégager de nouveaux services en faveur des doctorant·es, grâce à une mutualisation de certains moyens.

Deux options ont été dessinées :

- **un doctorat en délivrance conjointe** : l'étudiant·e effectue une inscription principale à l'UT2J et une inscription secondaire à l'UT (les frais d'inscription sont payés une seule fois). Le portage financier reste à l'UT2J (qui perçoit, par exemple, la CVEC) et le portage politique se fait dans les conseils de politique doctorale de l'UT, en articulation avec les instances de l'UT2J. Ce scénario comporte des avantages : l'accès à de nouveaux services pour les doctorant·es (des aides à la mobilité par exemple), le renforcement de l'attractivité des études doctorales (notamment à l'international) ainsi que l'harmonisation et la simplification de procédures.

- **un doctorat en délivrance partagée** : chaque établissement peut, dans ce cadre, inscrire des doctorant·es et délivrer, seul, le diplôme de doctorat sur le périmètre d'une ou plusieurs école(s) doctorale(s). La politique doctorale reste alors sous l'égide de l'établissement. En retenant ce scénario, l'UT2J peinerait à trouver sa place dans la dynamique scientifique de site et à faire reconnaître ses spécificités disciplinaires.

L'option d'une délivrance conjointe a été travaillée et retenue par notre établissement. Elle a fait l'objet d'un vote quasi unanime à la Commission Recherche du jeudi 15 juin (34 voix pour sur 35 votant·es). À son tour, **le CA a adopté la co-accréditation du doctorat en délivrance conjointe, avec 22 voix pour, 6 contre et 5 abstentions.**

**Le CA a également adopté les trois règlements intérieurs (celui des études doctorales et ceux des formations disciplinaires spécifiques aux SHS-ALL et aux STS, avec 22 voix pour, 6 contre et 5 abstentions.**

## # VIE INSTITUTIONNELLE

Le CA a procédé à l'élection du Vice-président de la vie universitaire. Julien Roumète, professeur en littérature française, a été élu. Invité à se présenter en séance, notre collègue a précisé que deux de ses principaux objectifs en tant que VP seront de consolider le tissu associatif de l'UT2J suite au Covid 19 et de s'attacher à ce que les fonds CVEC soit réinvestis de manière harmonieuse sur tous les campus de l'UT2J.

La Présidente rappelle l'attention particulière que l'équipe présidentielle souhaite apporter à la vie des campus, tant pour les étudiant·es que pour les personnels ; la mise en place de cette vice-présidence va dans ce sens.

Le fonctionnement et la composition des Commissions Culture, Sciences et Société, SOFI (Soutien, Orientation, Formation et Insertion) ainsi que Valorisation de la recherche ont été votés à l'unanimité. Des représentant·es du CA à ces différentes commissions, ainsi qu'aux Conseils du SCD et de la MIN, ont également été élu·es à l'unanimité.

## # DROITS D'INSCRIPTION 2023-2024 POUR LES ÉTUDIANT·ES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Depuis la mise en place des droits d'inscription différenciés pour les étudiant·es extracommunautaires dans le cadre du plan Bienvenue en France, l'UT2J a pris la décision d'appliquer une **mesure d'exonération partielle**, de manière à maintenir des droits d'inscription identiques pour tou·tes les étudiant·es.

Cette décision a un effet sur le taux maximal d'exonération autorisé de 10%. Au titre de l'année 2022-2023, le taux d'exonération dépasse d'1 point et s'élève à 11%.

La Présidente a rappelé qu'une très grande majorité d'établissements en France a la même politique que l'UT2J. D'autres établissements appliquent les droits différenciés mais seulement sur une partie de leur offre de formation et un petit nombre d'établissements a adhéré au principe de différenciation sur l'ensemble de son offre de formation.

Le CA a voté à l'unanimité la reconduction du principe d'indifférenciation pour l'année 2023-2024. Il a également voté les montants généraux des droits d'inscription pour l'année 2023-2024, identiques à ceux de l'année 2022-2023.

## # DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLU·ES ÉTUDIANT·ES

Le dispositif d'accompagnement des élu·es étudiant·es, élaboré au cours de la dernière mandature, commence à être mis en place pour les représentant·es étudiant·es récemment élu·es. Ce dispositif, qui vise à soutenir **l'engagement étudiant dans la vie institutionnelle de notre université**, comprend quatre grandes mesures :

- des dispenses d'assiduité en cas de cours concomitants aux séances des instances universitaires,
- la diffusion aux élu·es étudiant·es d'un guide pratique présentant le fonctionnement de l'instance dans laquelle ils-elles siègent,
- l'attribution d'une subvention aux organisations étudiantes disposant de sièges aux conseils centraux, calculée sur la base du nombre de sièges,
- et la mise à disposition de locaux pour ces mêmes organisations.

Les deux dernières mesures ont été soumises au vote du CA, avec la ventilation d'une enveloppe de 9 000 € au prorata du nombre de sièges obtenus par chaque organisation et la décision de conventionner avec deux d'entre elles pour leur attribuer un local dans la Maison des solidarités. **Ces deux mesures du dispositif d'accompagnement ont été adoptées à l'unanimité.**